

Réunion de la Société de Pêche du 10-3-48

Une réunion de pêcheurs de S^t Remus a eu lieu le Samedi 10-Mars 1948 à 18 heures Hotel Le Bat,

Monsieur Georges Chuminant déclare la séance à 18^h 15 - lecture des différents Comptes rendus des réunions de l'association est faite M^r Le Ray secrétaire ainsi que des statuts.

Le Trésorier Monsieur Ch. Madec Trésorier donne l'état de la Caisse qui est de 23.000^{fr}. Ces Comptes sont approuvés à l'unanimité, M^r Le Ray annonce qu'une somme de 12.000^{fr} en plus serait allouée par la Fédération.

Confirmation sera demandée à M^r Nédelle

Conformément aux statuts le bureau à terminer ses 3 ans d'exercice M^r Chuminant annonce que le dernier démissionnaire.

Après un vote à main levée le bureau est renouvelé et ainsi composé

Monsieur Georges Chuminant Président

" J. Le Ray secrétaire

" Ch. Madec Trésorier

" Docteur Dufardin adjoint

" J. Menthie adjoint

Le bureau ainsi formé; sur proposition de Monsieur Menthie et Approuvé le Puisseau de Pen-ar-Creack à partir du Pont de Kerguel sur la route Ey-Cala - Lannuron à sa source est classé réserve et la pêche en est interdite il est bien entendu que cette décision n'affecte pas l'étang de

Monsieur François Briand ;

sur proposition de M. Le Ray la société versera
un dixième du prix des baux de la société de chasse
sur proposition de Monsieur Joseph Liast des fonds
sur les Ruisseau seront établis avec des Récus de
l'écauville à demander à M. De Caducet Ponts et chaussées
déligné. M. Appriaux, Liast et les gardes,
Monsieur Le Nenthuc demande d'autoriser la pêche au
saumon au Devant Ceci est accordé

ensuite il est passer à l'étude du Ruisseau de la réserve
de Monsieur De Baisne délégué M. Guy Bretas (réponse)
très courtoise de M. De Baisne, les pêcheurs pourront continuer
à pêcher du côté de St Remus ; Il est formellement interdit
pêcher du côté de la réserve de M. De Baisne située entre
la route de Bourous et celle de Planargel ; personne ne demandant la parole
La réunion est terminée à 19h25-

Le Secrétaire

Le Ray

Le Président

Chambrin